

Initiatives parlementaires

fini par nous entendre pour que les deux années soient créditées. Ce que je tends à établir, c'est que le problème n'aurait jamais dû se poser et que cet incident n'aurait jamais dû se produire.

Je suis quelque peu déçu de constater, au départ, que cette étudiante a eu ce genre de difficulté et que, si personne n'était intervenu en sa faveur, le problème ne serait vraisemblablement pas réglé.

[Français]

Lorsque l'on parle des collèges communautaires, même là il y a des problèmes. Je connais de nombreux cas où par exemple un étudiant avait complété un nombre de crédits qu'il a dû transférer à une autre institution, à un autre collège communautaire, supposément dans le même programme, et puis tous les crédits n'étaient pas acceptables au collège où il se rendait.

Il y a un collège communautaire où l'on peut compléter un programme en technologie qui dure trois ans. Si on continue au niveau universitaire, par exemple en technologie, et que l'on devient ingénieur, on nous accorde deux ans au niveau universitaire pour les trois ans d'études au niveau collégial. Dans certains cas, on ne nous accorde rien. Il faut recommencer à zéro. Il faut recommencer comme si l'on n'avait rien fait. Je trouve cela totalement injuste.

[Traduction]

Il y a aussi toute la question des maisons d'enseignement religieuses attribuant des grades universitaires qui offrent, par exemple, des diplômes en lettres. C'est la situation qui prévaut dans une province. Une université n'accorde absolument aucun crédit pour ces diplômes parce qu'elle estime qu'ils ne sont pas délivrés par une maison d'enseignement reconnue, et je peux comprendre ce point de vue. Toutefois, une autre université de la même province accorde un nombre considérable de crédits. Une troisième université reconnaît tous les crédits dans certaines conditions. Voilà donc que, dans une seule et même province, le cas d'un étudiant est évalué de trois façons différentes, ce qui a des conséquences considérables pour celui-ci.

Je me permets de vous citer le cas d'un étudiant exceptionnel d'un collège biblique qui a obtenu son diplôme avec des notes exceptionnelles. Cette personne voulait faire une maîtrise dans une université de la province. On a examiné ses diplômes, puis on lui a dit qu'on ne pouvait pas l'admettre parce qu'il ne détenait pas un diplôme de premier cycle d'une université reconnue. L'étudiant ne s'est pas laissé abattre pour autant. Il est

allé s'inscrire au programme de maîtrise d'une université américaine prestigieuse, qu'il a terminé avec des notes exceptionnelles, puis il est rentré au Canada pour faire son doctorat. Tout s'est bien passé jusqu'à ce que l'université canadienne se rende compte qu'il ne détenait pas un diplôme de premier cycle d'une maison d'enseignement reconnue. On ne l'a finalement admis qu'après maints pourparlers et encore, avec beaucoup de réticence.

Des situations comme celle-là ne devraient manifestement pas se produire. Elles suscitent évidemment beaucoup de confusion, de frustration et de colère. On pourrait certes mettre au point un système plus rationnel, plus simple, plus efficace et plus facile à comprendre.

Il y a aussi toute la notion de l'expérience de travail. Certains d'entre vous n'ignorent pas qu'une expérience de travail connexe ou se rapportant aux études poursuivies est créditée au niveau tant collégial qu'universitaire. Ce n'est pas toujours le cas, toutefois. On est certes en droit de se demander pourquoi elle est créditée dans certains cas et pas dans d'autres. Pourquoi l'est-elle dans un collège ou une université en particulier et pas dans d'autres?

Je me permets de vous citer le cas d'un homme qui a travaillé plus de 20 ans dans des pays en voie de développement. Pendant toutes ces années, il a évidemment acquis beaucoup de savoir-faire, est devenu un spécialiste reconnu des pays en voie de développement, a prononcé un grand nombre de conférences et a publié maints articles dans des revues et dans d'autres publications. Et pourtant, lorsqu'il a voulu s'inscrire à un programme d'études de premier cycle, on lui a dit qu'il devait commencer au bas de l'échelle comme tout le monde. Je trouve cela inacceptable. Il n'y a aucun doute qu'une personne apprend énormément en vingt ans de services efficaces et dévoués. En réalité, il a pu trouver une université qui a consenti à lui reconnaître des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme.

• (1320)

Il serait regrettable de laisser l'impression que rien n'est entrepris dans ce domaine, car une première initiative importante est en marche. En effet, on a créé le Centre canadien d'information sur les titres internationaux. Certains d'entre vous savent que le Canada a officiellement adhéré à la convention de l'UNESCO sur les études et diplômes supérieurs des pays d'Europe. Cet organisme s'occupe de coordonner et de diffuser l'information sur les titres internationaux, un bon début dont il y a tout lieu de se féliciter.